



# AVIS PUBLIC

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **12 septembre 2023 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>144 chemin du Fleuve</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>6 513 054</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmenter la superficie du logement bigénération à 94 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés;</li><li>• Diminuer la marge avant à 8,96 mètres au lieu de 10 mètres;</li><li>• Augmenter la distance entre deux portes de garage à 2 mètres au lieu de 1,5 mètre;</li><li>• Autoriser une porte donnant accès au logement bigénération sur la façade avant du bâtiment;</li><li>• Autoriser une aire de stationnement de 20 mètres de largeur en façade du garage intégré au lieu de 9 mètres</li></ul> <p>Afin de rendre conforme l'agrandissement résidentiel au règlement de zonage n° URB 300.</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>339, chemin du Ruisseau Sud</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 085 854</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminuer la marge avant à 10,20 mètres au lieu de 15,24 mètres;</li><li>• Diminuer la marge arrière à 2,10 mètres au lieu de 9 mètres;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme l'agrandissement résidentiel au règlement de zonage n° URB 300.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023**

Chantal Paquette, OMA  
Greffière